

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 OCTOBRE 2021 à 18 heures

Présents : Mmes BINET, GAUCHER, DROMAIN, POUJOL, BRUN, MM. LAQUIEZE, BREULEUX, JOS, POUMEYROL, BARRIERE

Absents : Mmes THEODOSE, BOUDOU, M.VERDIER, FRICKER

Procurations : de Sarah BOUDOU à Rémy JOS et de Daniel VERDIER à Nadine GAUCHER

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2021 a été approuvé

Carole BINET a été élue secrétaire de séance.

1 – Conclusion d'un Travail d'Intérêt Général

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la collectivité a été sollicitée par un employeur vayracois (Entreprise BONNEVAL-DELBOS) qui souhaite embaucher une personne de Vayrac qui a une obligation d'effectuer en préalable un Travail d'Intérêt Général.

Le Maire explique que Le Travail d'Intérêt général (TIG) est une sanction pénale infligée par la justice à une personne qui a commis une infraction. La personne doit travailler gratuitement, pendant une durée fixée par le juge, pour un organisme public (par exemple une préfecture, une administration, un hôpital), ou un organisme privé.

Dans le cas qui nous incombe, la durée de ce travail sera de 3 jours. La personne sera attribuée aux services techniques.

Nadine GAUCHER précise que la personne condamnée est contrôlée et un suivi est assuré.

Il est à noter que cette procédure est intéressante car elle peut permettre d'éviter de retomber dans la délinquance.

Rémi Poumeyrol se dit très favorable à cette démarche et Gérard Barrière dit qu'il s'agit tout d'abord d'une action sociale et se prononce favorablement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de conclure un Travail d'Intérêt Général d'une durée de 3 jours,

2 – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif -2020

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Il laisse la parole à Rémy JOS qui précise qu'il s'agit d'un état des lieux de la station d'épuration. Il en ressort que celle-ci fonctionne très bien. Cependant on doit noter que les fortes eaux de pluie forment des poches dans la citerne. Gérard Barrière explique que cela est dû au réseau unitaire encore existant et aux branchements « pirates ».

Rémy JOS ajoute que nous sommes en attente des travaux de réfection du réseau à la zone artisanale, ce qui améliorera la situation mais à ce jour, ces travaux prennent du retard parce que l'entreprise a du mal à se procurer les matériaux.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

3 – Subvention exceptionnelle Association « Entre parenthèses »

Monsieur le Maire rappelle les manifestations organisées cet été, « les apéros du Fort » les lundis, qui ont recueillis un vif succès.

Ces manifestations ont été agrémentées par des animations musicales, prises en charge par l'Association « entre parenthèses ».

Le Maire donne connaissance de la demande de ladite association de prise en charge des frais engendrés, à savoir, le coût des animations musicales ainsi que de la SACEM, pour un montant total de 1273.14 €.

J.Marie Breuleux désapprouve cette démarche, argumentant par le fait que la commune ne prend pas en charge la SACEM pour l'organisation des « jeudis de l'été », que les associations organisatrices sont lésées et souligne un manque d'équité.

Rémi Poumeyrol dit que ce n'est pas comparable, les recettes ne sont pas comparables.

Rémi JOS dit que les « apéros du fort » permettent aux petites associations d'organiser une manifestation.

Le Maire souligne que les recettes des repas ont été reversées en intégralité aux commerçants concernés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 273.14 € à l'association « entre parenthèses ».

4 – Subvention exceptionnelle Association « Guidon Vayracois »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée avoir reçu les représentants de l'association du « Guidon Vayracois » venus exposer les projets pour l'organisation du Critérium de l'année 2022.

Christian Laquière explique que l'an dernier l'association a renoncé à la subvention de 1500 €

Cette année, l'association souhaite organiser une soirée « partenaires » afin de remobiliser les acteurs après la pause du déroulement de cette manifestation imposée par la crise sanitaire. Les organisateurs craignent cette année une baisse des aides des collectivités à cause du Tour de France.

L'association sollicite une aide financière d'un montant de 1 500 €

Gérard Barrière souligne l'importance de cette manifestation et félicite les organisateurs de faire revivre ce critérium de niveau international.

Christian Laquière indique que l'association voudrait faire une journée complète sur le thème cyclisme (cyclo sportive, rando...) le jour du critérium.

Après un long débat, le conseil municipal conscient de l'importance, de la portée médiatique de l'organisation d'un Critérium International à Vayrac et de la nécessité d'organiser une « soirée partenaires », accepte à 12 voix pour et une abstention (J.Marie BREULEUX) d'attribuer à l'association « Guidon Vayracois » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €,

5 – Avis sur enquête publique carrière de Carennac

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SAS FARGES MATERIAUX ET CARRIERES a demandé la réouverture d'une carrière de roches massives par approfondissement du carreau ainsi que de ses installations annexes sur la commune de Carennac au lieu dit « la Pasquie ».

Cette autorisation est sollicitée pour une durée de 30 ans. La première enquête publique a été menée du 3 juillet au 29 juillet 2021, interrompue du fait d'une anomalie. La nouvelle enquête publique est menée du 2 octobre au 2 novembre et le conseil municipal est amené à formuler un avis sur ce projet de réouverture.

Le Maire indique que la commune de Carennac s'est prononcée contre et qu'étant la première concernée, on se doit de soutenir son avis.

Gérard Barrière souligne que cette démarche est évidente.

Le conseil municipal, après un long débat, décide, à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à la réouverture de cette carrière, argumenté par le fait que la commune de Carennac a déjà sur son territoire 2 carrières en exploitation, l'augmentation du nombre de camions, la voirie inadaptée, l'impact sur les habitations (poussières, bruit, tirs de mines) ainsi que le risque de perte des labels « plus beaux villages de France », « Site clunisien ».

6 – Bail de location Cabinet Médical

Le Maire explique que le Docteur Pierre Audubert étant parti, il est nécessaire de refaire un bail de location du cabinet médical avec les Docteurs Oliver Darreye et Pauline Lascombe (nouveau médecin- interne).

Le prix du loyer reste inchangé, soit 981.49 €

7 – Ajout longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a permis d'identifier 30 617 mètres de voies communales. Il informe l'assemblée que cette année, le chemin de « Lastournayrie », d'une longueur de 300 mètres vient d'être revêtu et devient donc assimilable à de la voirie communale.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

Après délibération le conseil municipal approuve le tableau présenté ainsi que la carte communale s'y rapportant.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 30 917 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Gérard Barrière manifeste son mécontentement concernant des trous dans la chaussée aux Granges qui n'ont pas été traités et déplore le travail mal réalisé.

Rémy JOS explique que le « point à temps » a été réalisé mais qu'il se peut qu'il y ait des oublis.

Le Maire précise à Gérard Barrière qu'il peut signaler un dysfonctionnement sans attendre une réunion du conseil.

8 – Convention maîtrise d'œuvre – création toilettes publiques

Le Maire rappelle la décision de création des toilettes publiques. Il indique que pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre et que le prestataire sollicité a renoncé à assumer cette tâche.

Madame Marie LAVIALLE, Architecte, installée à Meyssac a été sollicitée pour assurer cette maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe de travaux estimée pour le projet est de 50 000 € H.T., la maîtrise d'œuvre proposée est de 5 000 € H.T.,

détaillé comme suit :

- Phase Diagnostic du projet : 1 000 € H.T.
- Phase Dossier déclaration préalable : 900 € H.T.
- Phase Travaux, DCE, ACT, DET, AOR : 3 100 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de retenir pour les travaux cités en objet, Madame Marie LAVIALLE, pour assurer la maîtrise d'œuvre pour un forfait de rémunération de 5 000 € H.T., soit 6 000 € T.T.C.

Le projet ayant déjà pris beaucoup de retard, elle s'engage à faire le travail rapidement.

9 – Convention de servitudes avec ENEDIS

Le maire explique au conseil que la société ENEDIS projette de procéder au déplacement d'une ligne électrique haute tension traversant le territoire de la Commune. Cette ligne aérienne doit surplomber les parcelles cadastrées AE 324 situées à « Sous bourdarou » appartenant à la commune de VAYRAC.

Cette implantation aérienne implique que la commune signe une convention de servitude avec ENEDIS. Cette convention régissant les droits et obligations des deux parties.

Le maire présente au conseil le projet de convention de servitude adressé à la Commune par ENEDIS pour ce projet et lui demande de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les termes du projet de la dite convention.

10 – Convention de coopération avec le collège – fournitures repas cantine scolaire

Le Maire rappelle la convention de coopération pour la fourniture des repas des écoles élémentaire et maternelle de notre commune. Celle-ci est établie entre le collège du Puy d'Issolud, le Département et les communes desservies, à savoir Vayrac et Le Vignon en Quercy

La précédente convention établit une contribution communale en personnel, à savoir un volume horaire annuel de 749 heures pour la Commune de Vayrac, à compter du 1er septembre 2021, soit 21 heures de travail hebdomadaire.

Le nombre de repas confectionnés pour les écoles de Vayrac est de 15 000 par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de signer une nouvelle convention de coopération avec le Collège pour la fourniture des repas aux écoles, tenant compte de la contribution communale, à compter du 1er septembre 2021.

Questions et infos diverses

- Le Maire évoque l'information de Cauvaldor relative au projet de création d'un centre des congrès sur la Commune de Rocamadour. La commune a lancé les travaux (2 000 000 €) et se voit aujourd'hui, essuyé un refus de prêt bancaire. Il reste à financer 500 000 €. La commune se tourne donc vers la communauté de communes. De nombreuses questions ont émergées en réunion de bureau et un conseil communautaire dédié doit avoir lieu le 2 novembre. Gérard Barrière dit que cet équipement avait été évoqué en Communauté de communes qui était intéressée. Il s'inquiète aussi du fait que si la communauté de communes intègre ce projet, cela ne risquera-t-il pas de pénaliser d'autres projets (MSP) Le Maire dit s'être inquiété de cela, qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, il n'y aura pas d'incidence sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Le Maire souligne tout de même une défaillance de la Commune. Nadine Gaucher demande s'il s'agirait d'un remboursement de prêt ou le fait de se porter caution. Rémi Poumeyrol pense que ce n'est pas aux communes à décider pour Cauvaldor. Il faudrait peut être voir avec les co-financeurs. Le Maire indique que pour l'instant tout cela n'est que de l'information, que la commune de Rocamadour n'a encore rien demandé.
- Eglise de Mézels : les travaux de sécurisation sont réalisés pour faire en sorte qu'elle ne se dégrade pas plus. Une association de sauvegarde va voir le jour.
- Expertise des arbres sur la Commune : certains arbres présentent un danger au plan d'eau et dans le bourg. Un bilan a été réalisé et concerne 127 arbres. Il permettra de pouvoir intervenir sur les arbres à traiter. Le Maire dit ne pas avoir envoyé le rapport d'expertise compte tenu de la lourdeur du dossier, ce à quoi, J.Marie Breuleux demande s'il serait possible de mettre en place une possibilité de consulter des documents sur l'Extranet. Le Maire dit que cela sera étudié.

- Gérard Barrière demande où en est le dossier PVD (Petite Ville de Demain). Le Maire explique que Nadège Castandet a été recrutée comme cheffe de projet, depuis un mois et a commencé à travailler sur les dossiers « centre bourg » et « entrées de bourg ». Il explique que la commune a 18 mois pour élaborer un projet de territoire, demandé par l'Etat.
Gérard Barrière déplore que Nadège ne lui ait pas été présentée, il dit pouvoir revendiquer la paternité des dossiers évoqués et avoir les compétences requises.
Le Maire indique qu'il était prévu une présentation de Nadège Castandet lors de ce conseil, mais cela est reporté au prochain.
Le Maire insiste sur le fait qu'il n'a jamais été question d'écarter qui que ce soit.
- Gérard Barrière demande où en est le dossier de la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire). Le Maire explique que le dépôt du permis d'aménager prend du retard et dit avoir fait connaître son mécontentement aux instances de Cauvaldor. Cette procédure devait se faire en interne (Cauvaldor) mais Cauvaldor rencontre des difficultés pour assurer cette tâche. Il va être suivi en partie par Nadège Castandet.
Gérard Barrière demande si il a été évoqué l'hypothèse de regarder un schéma visant à conserver la maison présente sur le terrain, comme il l'avait suggéré. Il se fait confirmer que le dossier prend du retard.
Rémy JOS répond qu'il a été proposé à la commune l'achat de l'ancien EHPAD pour 100 000 €, ce qui a été refusé pour privilégier l'achat de la propriété Rivassou pour 275 000 €. Etait-ce un choix politique ?
- Gérard Barrière demande où en est le dossier « lotissement la Brousse ».
Le Maire explique que celui-ci prend du retard, le bureau d'études ne respecte pas ses engagements, de plus, il y a 2 emplacements réservés sur ces terrains. Il faut absolument les lever, sinon il y aura 3 ou 4 lots de moins.
Gérard Barrière explique que cette procédure n'est pas compliquée et nécessite juste une délibération du conseil municipal.
Le Maire explique aussi qu'il va falloir respecter le taux de 20% de logement sociaux. Gérard Barrière que cette exigence a assez de souplesse, ce taux pouvant être respecté sur le territoire de la commune, pas seulement sur le lotissement. Il rajoute qu'il faut être vigilant avec la rigidité des instructeurs de Cauvaldor.
Le Maire conclut que l'architecte retravaille le dossier sur ces bases et fera un point chiffré, mais déplore qu'il faille souvent le relancer (Christian Laquière).
- Giratoire Nord de la déviation :
Le Maire informe avoir envoyé un courrier à Gaéligue JOS, Conseillère Départementale pour une démarche auprès du département, courrier dans lequel il n'a pas fait état de « giratoire », terme devenu rédhitoire par les instances du département, mais plutôt d'équipement sécurisant et facile d'accès au bourg.
Le Maire regrette que la réalisation de cet équipement n'ait pas été anticipée. Aujourd'hui, on a l'impression de « rattraper le coup ».
Gérard Barrière reconnaît que l'ancienne équipe a découvert le problème dans la DUP de la déviation de Vayrac.

Fin de séance : 19h55